Maintenir les communautés côtières européennes au cœur des financements de l'UE : garantir le DLAL après 2027

Lien vers la pétition :
https://c.org/mFLX56vFLh

Revendication :

Partout en Europe, les secteurs de la pêche et les communautés côtières sont confrontés à de profonds défis économiques, sociaux, environnementaux et générationnels. Pourtant, ces communautés disposent également d'un immense potentiel en matière de pêche durable, de systèmes alimentaires locaux, d'innovation, d'économie bleue et de territoires côtiers résilients.

La pêche n'est pas seulement une activité économique. Elle fait partie du système alimentaire européen, du patrimoine culturel de l'Europe et du tissu social de centaines de communautés côtières. Le maintien d'un secteur européen de la pêche viable est essentiel pour renforcer la souveraineté alimentaire de l'Europe et réduire sa dépendance à l'égard des produits de la mer provenant de pays extérieurs à l'Union européenne.

Depuis des années, le Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL), mis en œuvre dans les territoires de la pêche et de l'aquaculture par l'intermédiaire des Groupes d'Action Locale pour la Pêche (GALP), permet aux communautés locales de décider de la meilleure manière d'adapter les ressources européennes aux besoins de leurs territoires.

Les GALP réunissent pêcheurs, entreprises, autorités publiques, société civile, organismes de recherche et autres acteurs locaux. Cette approche ascendante transforme les politiques européennes en actions concrètes au niveau local : soutenir la pêche, créer et maintenir des emplois, accroître la valeur ajoutée des produits de la mer locaux, favoriser le renouvellement générationnel, diversifier les économies côtières, préserver le patrimoine maritime et renforcer la coopération entre les territoires.

Alors que l'Union européenne définit son Cadre financier pluriannuel pour la période 2028-2034, nous appelons les institutions européennes et les États membres à garantir un avenir solide et sécurisé, tant pour le secteur européen de la pêche que pour les communautés côtières qui en dépendent.

Nous demandons à l'Union européenne de :

- Maintenir une ligne de financement spécifique et clairement identifiable pour la pêche, afin que le secteur ne perde pas en visibilité et n'ait pas à entrer en concurrence pour ses financements de base au sein d'instruments de financement beaucoup plus vastes.
- Garantir pour la période 2028-2034 un budget consacré à la pêche au moins équivalent aux ressources disponibles au cours de la période de programmation 2021-2027, en reconnaissant la contribution stratégique de la pêche européenne à la souveraineté alimentaire, à l'emploi, aux économies côtières et à l'approvisionnement durable en produits de la mer sains et européens.
- Garantir la continuité du Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la pêche et les communautés côtières après 2027, avec des financements adéquats et clairement identifiables pour sa mise en œuvre dans l'ensemble des États membres.

- Préserver l'approche ascendante et la participation effective du secteur de la pêche, des autorités locales, des entreprises et de la société civile à la définition des priorités de développement local.
- Reconnaître les GALP et leur expérience comme un réseau européen stratégique, capable de mettre en relation les priorités de l'Union européenne avec les besoins réels et les opportunités des secteurs de la pêche et des communautés côtières.

L'Europe ne peut pas renforcer sa souveraineté alimentaire tout en laissant progressivement disparaître son secteur de la pêche et les communautés qui le font vivre.

Les pêcheurs européens et les communautés côtières ne doivent pas être de simples bénéficiaires des politiques européennes. Ils doivent contribuer à leur définition et à leur mise en œuvre.

Une Union européenne forte a besoin d'un secteur de la pêche fort et de communautés côtières fortes.

Nous appelons les institutions européennes et les États membres à garantir des financements adéquats et clairement identifiables pour la pêche européenne et à assurer l'avenir du Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) dans le secteur de la pêche dans le cadre européen pour la période 2028-2034.